

## COMMUNE DE MONTPEZAT SOUS BAUZON

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2023

#### **Etaient présents :**

Julien BEAUME, Florence BREYSSE, Patricia COURRIOL, Marie-France FABRÈGES, Bernard GANDON, Laure LUZY, Florian MÉJEAN, Alain MOREELS, Gérald RIPOLL, Olivier SPRIET.

#### **Absente :**

Céline GABRIEL

#### **Absents excusés :**

Marie ASTIER est absente excusée, elle a donné procuration à Marie-France FABRÈGES.

Colin COMBE est absent excusé, il a donné procuration à Florian MÉJEAN.

**Secrétaire de séance :** Laure LUZY

#### **ORDRE DU JOUR :**

##### ✓ FINANCES

- Vote des comptes de gestion 2022 – Comptes administratifs 2022 et affectations de résultats pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois- programme EHPAD – SPANC.
- Aide financière exceptionnelle – classe de découverte – école élémentaire de Beausoleil à Aubenas

##### ✓ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Modification cession tracteur épareuse
- Approbation convention de partenariat avec l'association BAZALT

##### ✓ INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire déclare la séance du conseil municipal du jeudi 23 mars 2023 ouverte à 20 h 30.

Elle indique que nous sommes 10, le quorum est donc atteint.

Marie-France FABRÈGES fait lecture du procès-verbal du précédent conseil municipal en date du jeudi 16 février 2023.

**Vote à l'unanimité des présents du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 16 février 2023.**

Laure LUZY est désignée comme secrétaire de séance.

## FINANCES

### Vote des comptes de gestion 2022 – comptes administratifs 2022 et affectations de résultats pour les budgets : commune – service eau et assainissement – chaufferie bois – programme EHPAD – SPANC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2022 des budgets « commune » « service eau et assainissement » « chaufferie bois » « Programme EHPAD » et « SPANC » a été réalisée par le Receveur d'Aubenas. Après vérification, les comptes de gestion établis et transmis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs. Il est constaté l'identité de valeurs entre les écritures des comptes administratifs du Maire et les écritures des comptes de gestion du Receveur, qui n'appelle aucune observation, ni réserve. Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des comptes de gestion 2022.

Madame le Maire propose que tous les votes aient lieu à la fin de la présentation de tous les comptes administratifs. Elle sortira de la salle lors des votes, le président de séance lors de son absence sera Florian MÉJEAN, premier adjoint.

**Le Conseil Municipal valide cette organisation.**

### **VOTES DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 :**

Florian MÉJEAN présente les comptes administratifs de l'exercice 2022 pour les budgets « commune » « service eau et assainissement » « chaufferie bois » « Programme EHPAD les Tilleuls » et « SPANC » dont les synthèses sont les suivantes :

#### **Compte administratif « commune » :**

##### **Section de Fonctionnement :**

Le montant des dépenses s'élève à 1 164 534,63 € et le montant des recettes à 1 379 894,84 €. Le résultat comptable de l'exercice 2022 s'élève donc à + 215 360,21€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de 210000€ soit un résultat de clôture de 425 360,21 €.

Après discussion, l'affectation de résultat de cet excédent est le suivant : 300 000€ transféré à la section d'investissement sur le compte 1068 (recette d'investissement), et 125 360,21€ affecté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

##### **Section d'investissement :**

Le montant des dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent à 510 246.94 € et le montant des recettes à 475 921.34€ Le résultat de l'exercice 2022 est donc de – 34 325.60 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 327 798,41 € soit un résultat de clôture positif de 293 472.81 €.

Madame le maire sort de la salle des délibérations.

Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2022 « Commune »

**Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés  
Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement,  
le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif de la commune.**

## **Compte administratif « eau et assainissement »**

### **Section de Fonctionnement :**

Le montant des dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent à 171 831.21€ et le montant des recettes à 226 512,14 € soit un résultat positif de 54 680,93€, qui sera intégralement transféré à la section d'investissement sur le compte 1068 « recette d'investissement ».

### **Section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 165 920,03 € et le montant des recettes à 139 563,5€. Le résultat de l'exercice 2022 est donc de – 26 356,53€ auquel s'ajoute le déficit reporté de 314 986.39 € soit un résultat de clôture négatif de 341 342,92 € qui sera reporté sur le BP 2023.

Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2022 « Service eau et assainissement »

**Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés**

**Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement,  
le conseil municipal vote à l'unanimité ce compte administratif eau.**

## **Compte administratif « Chaufferie bois**

### **Section de Fonctionnement :**

Il est rappelé au conseil municipal que ce budget est un budget autonome et que depuis octobre 2022 les charges et recettes d'exploitation de la nouvelle chaufferie Granulé Bois sont rattachées à ce budget.

Les dépenses s'élèvent à 107 567.24 € et les recettes à 137 136.29 € soit un résultat positif de 29 569.05€.

Après discussion, l'affectation de résultat de cet excédent est le suivant : 20 000€ transféré à la section d'investissement sur le compte 1068 (recette d'investissement), et 9 569,05€ affecté au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

### **Section d'investissement :**

Le montant des dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent à 105 978.4 € et le montant des recettes à 175 325,94€. Le résultat de l'exercice 2022 est donc de + 69 347.54€ auquel s'ajoute le déficit reporté de – 14 535.68 € soit un résultat de clôture positif de 54 811.86 €.

Il est rappelé qu'un emprunt de 70 000€ a été réalisé en 2022 afin de financer les travaux de la nouvelle chaufferie. Cet emprunt légèrement supérieur au montant des travaux permet d'annuler le déficit présent sur la section d'investissement.

Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2022 « chaufferie bois»

**Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés**

**Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement,  
Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif chaufferie bois**

## **Compte administratif « Programme EHPAD les Tilleuls »**

### **Section de Fonctionnement :**

Les recettes s'élèvent à 36 354.99€, correspondant à la part du loyer de l'EHPAD affectée à la résidence service. Aucune dépense n'est observée sur cette section. Le résultat de la section soit + 36 354.99€ sera transféré à la section d'investissement sur le compte 1068 (recette d'investissement).

### **Section d'investissement :**

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 10 929 € correspondant au remboursement d'emprunt et le montant des recettes à 36 355 € correspondant au report de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, soit un résultat de l'exercice + 25 426 € auquel s'ajoute le déficit de - 128 371 .8€ soit un résultat de clôture négatif de – 102 945.8 qui sera reporté sur le BP 2023.

Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2022 « Programme EHPAD»

**Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés**  
**Considérant l'excédent de fonctionnement et les résultats d'investissement,**  
**le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif du programme EHPAD.**

## **Compte administratif « SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) »**

Ce service gère la conformité des installations des particuliers. La commune paie et se fait rembourser par les particuliers les différentes prestations.

Les dépenses s'élèvent à 869,76€ et correspondent au paiement du prestataire et les recettes s'élèvent à 869€ (paiement des prestations par les usagers). Le résultat de l'exercice 2022 est de – 0.76€ auquel s'ajoute l'excédent reporté de 2889,68€ soit un résultat de clôture positif de 2888.92€ qui sera reporté au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) sur le BP 2023.

Le Président de séance Florian MÉJEAN demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2022 « Service eau et assainissement»

**Considérant la sincérité des restes à réaliser présentés**  
**Considérant l'excédent de fonctionnement,**  
**le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif SPANC**

Madame le maire revient dans la salle des délibérations.

## **AFFECTATIONS DE RÉSULTATS POUR LES DIFFÉRENTS BUDGETS :**

### **Compte administratif « commune » :**

**Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de la somme de 300 000 € au compte 1068 (recette d'investissement) et la somme de 125 360,21 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).**

### **Compte administratif « eau et assainissement »**

**Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de la somme de 54 680,93 € au compte 1068 (recette d'investissement).**

### **Compte administratif « Chaufferie bois**

**Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de la somme de 20 000 € au compte 1068 (recette d'investissement) et la somme de 9569,05 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).**

### **Compte administratif « Programme EHPAD les Tilleuls »**

**Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de la somme de 36 354,99 € au compte 1068 (recette d'investissement).**

### **Compte administratif « SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) »**

**Le conseil municipal vote à l'unanimité l'affectation de la somme de 2 888,92 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).**

### **Aide financière exceptionnelle – classe de découverte – école élémentaire Beusoleil à Aubenas**

**Rapporteur : Laure LUZY**

Mme CROS Isabelle, coordinatrice du dispositif ULIS à l'École élémentaire de Beusoleil à Aubenas a sollicité la commune pour un appui financier afin d'aider au financement d'un AESH (accompagnant d'élève en situation de handicap).

En effet, la classe de CM2 de l'École de Beusoleil à AUBENAS a le projet de partir en classe découverte à Montselgues du 24 au 28 Avril 2023. Un élève du dispositif ULIS inclus dans cette classe est domicilié dans notre commune et cette aide lui permettrait de participer à ce projet.

**L'ensemble des élus présents propose DE VERSER une aide financière à l'École Beusoleil à AUBENAS d'un montant de 90 euros pour financer un AESH lors de la classe de découverte organisée par l'école.**

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Modification cession tracteur épareuse

Rapporteur : Marie-France FABRÈGES

Madame Marie-France FABREGES indique que par délibération en date du 27 Juin 2022, le Conseil Municipal avait autorisé la mise en vente du tracteur épareuse au prix de 3 000 euros.

Or, ce véhicule est obsolète, n'est plus en état de marche et une éventuelle réparation aurait un coût excessif. Aussi, il a été décidé de modifier le prix de vente du tracteur épareuse et de le porter à 500 euros.

Monsieur SARREBOUBEE ayant eu connaissance de cette cession est intéressé par l'achat de ce véhicule au prix demandé.

**L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour :**

- **ABROGER la délibération du Conseil Municipal n° DE 2022-35 du 27 Juin 2022,**
- **AUTORISER Mme le Maire à vendre en l'état le véhicule RENAULT de type R 7763, 17 cv, immatriculé AA-310-PQ, 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 8 Septembre 1992, au prix de 500 euros à Monsieur SARREBOUBEE.**
- **AUTORISER Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.**

### Approbation convention de partenariat avec l'association BAZALT

Rapporteur : Marie-France FABRÈGES

La Commune de Montpezat sous Bauzon en partenariat avec l'association BAZALT souhaite organiser des actions, dans le cadre du projet T.R.A.CE., à l'attention des habitants, des usagers de la médiathèque et de l'EHPAD des Tilleuls, des élèves du Collège et de l'Ecole élémentaire. Ce projet se déroulera du 8 Mars 2023 au 8 Mars 2024.

Dans le cadre des Temps de Rencontre Artistique, de Créativité et d'Exploration, les T.R.A.C.E., un spectacle SAGAE, le silence des Sorcières programmé le 7 Octobre 2023 par l'association BAZALT et l'association des Vertébrés.

Aussi, en contrepartie de la prestation la Commune de Montpezat sous Bauzon s'engagera à verser sur présentation d'une facture de l'association Les Vertébrés la somme de 3 000 euros à laquelle s'ajoute la TVA à 5,5 % (165,00 euros) soit un montant total de 3 165,00 euros.

**L'ensemble des élus présents valide :**

- **L'APPROBATION de la convention tripartite de partenariat à passer avec l'Association BAZALT et l'Association Les Vertébrés,**
- **LE VERSEMENT, sur présentation d'une facture, de la somme de 3 165 euros à l'Association les Vertébrés,**
- **L'AUTORISATION à Mme le Maire de signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires.**

## INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Florian MEJEAN et Alain MOREELS expliquent qu'actuellement a lieu le chantier d'éclairage public de la commune. La semaine prochaine, aura lieu la rénovation des postes de commande avec des horloges reliées aux satellites pour le réglage de l'éclairage.
- ✓ Le Conseil Municipal des Jeunes est mis en place. Les jeunes sont enthousiastes et commencent à mettre en place des projets.  
Il est envisagé une rencontre avec les deux jeunes élus du Conseil Départemental des Jeunes.
- ✓ Le vendredi 31 mars, Olivier SPRIET organisera une réunion d'information ouverte à toutes et à tous contre le frelon asiatique à la salle polyvalente. Il précise que la destruction des nids de frelons n'est pas à la charge des propriétaires des terrains mais à celle de notre communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans.  
Il y a aussi la possibilité de signaler les nids sur [frelon.com](http://frelon.com).
- ✓ Le lundi 10 avril, aura lieu la foire aux chevaux. Julien BEAUME indique qu'une réunion se fera avec le syndicat équin ce mercredi 29 mars.
- ✓ Marie-France FABRÈGES indique que le service technique a installé un totem, une table de ping-pong, il y aura par la suite d'autres installations. C'est le début de la mise en place d'un circuit de santé.
- ✓ Le camping ouvrira le premier mai.

Tous les sujets étant traités, la séance est levée à 21h47.

Madame Le Maire,  
Marie-France FABRÈGES

La Secrétaire

